
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Seizième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.61/6/1

22 avril 2025

Original : anglais

Sliema, Malte, 13-15 mai 2025

Point 6 de l'ordre du jour : Pollution illégale et accidentelle aux hydrocarbures et SNPD par les navires

Surveillance de la pollution marine : résultats de l'enquête sur les besoins de renforcement des capacités pour l'utilisation des IC de l'IMAP

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

Ce document présente des informations sur les réponses à l'Enquête en ligne périodique destinée à actualiser les données relatives aux déversements d'hydrocarbures et de SNPD, et propose des voies possibles pour améliorer la communication d'informations sur les déversements d'hydrocarbures et de SNPD par les Parties contractantes.

Contexte

1 L'Objectif spécifique OSC1 « Prévenir, se préparer à, et lutter contre la pollution au pétrole et aux SNPD opérationnelle, illégale et accidentelle provenant des navires » de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) reconnaît que les risques associés au transport d'hydrocarbures et de SNPD par les navires ne peuvent être totalement éliminés et que la survenue d'accidents reste possible. Qui plus est, au titre du Plan d'action pour la Stratégie méditerranéenne, l'objectif est que 80 % des incidents ainsi que la présence, les caractéristiques et l'étendue des déversements d'hydrocarbures et de SNPD soient consignés via le Système d'information de la Convention de Barcelone (BCRS) et les bases de données de signalement connexes, comme l'IMAP et le MEDGIS-MAR.

2 La 15^e réunion des correspondants du REMPEC (Malte, juin 2023) avait souligné que le MEDGIS-MAR restait l'unique source d'informations fournies par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone (PC) et le REMPEC concernant les accidents ainsi que les déversements d'hydrocarbures et de SNPD en Méditerranée. Elle avait également relevé que même si la collecte d'informations sur les déversements se poursuivait dans la couche « Accident » du MEDGIS-MAR, ces données restaient insuffisantes dans le BCRS, développé en vertu de la décision IG.23/1 de la CdP 20, et qu'elles ne sont pas nécessairement représentatives des déversements d'hydrocarbures des navires inférieurs au seuil de 50 m³, des événements de pollution aiguë et de déversements provenant de sources autres que les navires.

3 La 15^e réunion avait également décidé :

- .1 d'adopter une approche de mise à jour périodique via des enquêtes en ligne pour aider les PC à communiquer sur leur dernière mise à jour des deux bases de données ;
- .2 d'encourager les PC à contribuer à ce travail, également bénéfique pour leur communication de rapports en vertu de la Convention MARPOL et de la Convention de Barcelone et ses Protocoles.

Les enquêtes en ligne

4 L'Atelier régional sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information (MEDEXPOL 2024), organisé par le REMPEC à Malte du 25 au 26 septembre 2024, conformément à la recommandation de la 15^e réunion des correspondants, a examiné les résultats de la première enquête publiée en janvier 2024. L'Atelier a confirmé l'utilité de l'Enquête périodique en ligne pour actualiser les données sur les déversements d'hydrocarbures et de SNPD, et a souligné la nécessité d'inclure d'autres détails, comme la mention de la PC. Il a également recommandé aux PC de continuer à renseigner les enquêtes en ligne sur les déversements jusqu'en avril 2025 (leur fréquence devant être réduite à un rapport tous les trois (3) mois) et au Secrétariat d'en présenter les résultats pour éclairer les discussions sur la définition de seuils pour la déclaration des déversements d'hydrocarbures et événements de pollution aiguë, comme exposé dans le document REMPEC/WG.61/6/2, en lien avec l'IC 19 de l'IMAP.

5 Dans ce contexte, trois (3) enquêtes ont été relancées, couvrant le 3^e trimestre 2024 avec l'enquête publiée le 31 octobre 2024, le 4^e trimestre 2024 avec l'enquête publiée le 22 janvier 2025 et le 1^{er} trimestre 2025 avec celle publiée le 2 avril 2025.

6 Il est important de rappeler que ces enquêtes n'ont pas vocation à dupliquer ou remplacer les systèmes de communication existants. Elles réunissent des informations préliminaires sur les déversements afin de servir de référence pour des rapports complémentaires lorsqu'une investigation détaillée sur des incidents spécifiques est requise. Les résultats de ces enquêtes sont rappelés sous forme synthétique dans le tableau ci-dessous et illustrés par les Résultats consolidés des enquêtes exposés en **Annexe** de ce document.

Enquête		Janvier 2024	T3 2024	T4 2024	T1 2025
1. Partie contractante		Non demandée	Non demandée	Indiquée (4 PC)	Indiquée (3 PC)
2. Incident de pollution	Oui	1	45	16 (1 PC)	8 (1 PC)
	Non	1	5	3	2
3. Date du déversement		Non demandée	Non demandée	Indiquée	Indiquée
4. Source de la pollution	Navire/installation offshore		24	10	
	Terrestre	1	4	3	
	Inconnue		17	4	8
5. Type de polluant	Hydrocarbures	1	43	16	8
	SNPD		1	1	
6. Type d'hydrocarbures polluants	Pétrole brut <50 m ³			2	
	Pétrole (fuel-oil, diesel, gaz, etc.)	1	32	10	6
	Combustible de soute		4	3	
	Autres		6	1	2
7. Type de SNPD polluantes	Gaz				
	Liquide		1	1	
	Vrac solide				
	Colis				
8. Localisation de l'incident	Port		31	16	
	Offshore		8		5
	Littoral	1	5	1	3
9. Mesures prises et enseignements tirés (facultatif)		-	16	2	-

7 Comme le confirme le tableau ci-dessus, à ce jour, les PC ont fourni très peu de réponses et les résultats peuvent donc ne pas fidèlement refléter la situation actuelle des déversements en Méditerranée.

8 Conformément aux conclusions de l'atelier MEDEXPOL 2024, les PC devraient examiner de manière plus approfondie la valeur ajoutée et les avantages au niveau national et au-delà (par ex. à des fins statistiques, de tendances et de perspectives) de la communication d'informations et de l'application des instruments juridiques. Ces enquêtes ont pour finalité de cibler les cas non couverts actuellement par la couche « Accident » du MEDGIS-MAR, comme les déversements provenant de sources autres que les navires, et contribueront à :

- .1 réunir des informations statistiques qui alimenteront la nouvelle couche « Déversement » proposée pour le MEDGIS-MAR à l'occasion de la révision de cette

plateforme, tel que proposé dans le document REMPEC/WG.61/6/4/2 relatif à la Mise à niveau des bases de données et des plateformes du REMPEC ;

.2 accompagner les pays dans l'application de la recommandation de la décision IG.26/3 de la CdP 23 sur la soumission de rapports sur les incidents et déversements (Partie III du modèle BCRS du Protocole Prévention et situations critiques de 2002) ; et

.3 soutenir le développement de statistiques dans le cadre du mécanisme de mise à jour régulière des données pour les réunions des correspondants et leur publication périodique, tel que souligné dans le document REMPEC/WG.61/6, Trafic maritime et activités pétrolières et gazières offshore - Tendances et perspectives.

Voie à suivre

9 Au regard des développements et avantages présentés ci-avant, qui contribuent à l'Objectif spécifique 1 de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), le Secrétariat propose aux participants à la réunion :

- .1 de convenir de la reconduite de ces enquêtes chaque trimestre sur le prochain exercice biennal ; et
- .2 d'encourager les PC à renseigner ces enquêtes, même si aucun déversement n'a été signalé pendant la période considérée, afin de garantir la cohérence des statistiques.

Actions requises des participants à la réunion

10 **Les participants à la réunion sont invités à :**

- .1 **prendre note** des informations fournies dans ce document ; et
- .2 **formuler des observations**, s'ils le jugent utile.

Annexe
Résultats consolidés des enquêtes

Survey January 2024 / Questionnaire Janvier 2024

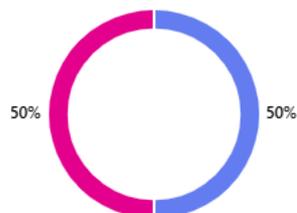
Responses

2 

Responses Overview / Aperçu des réponses

1. Pollution incident / Incident de pollution

- Yes, if yes please continue to question 2 / Oui, si oui, veuillez passer à la question 2 1
- No / Non 1



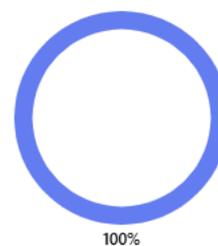
2. Source of pollution / Source de pollution

- Ship/offshore installation / Navire / installation offshore 0
- Land-based / Terrestre 1
- Unknown / Inconnu 0



3. Type of pollutant / Type de polluant

- Oil / Hydrocarbure 1
- HNS / SNPD 0



4. If type of pollutant is oil, please tick relevant box. / Si le type de polluant est de l'hydrocarbure, veuillez cocher la case correspondante.

- Crude oil <50m3 / Pétrole brut <50m3 0
- Oil (Fuel, Diesel, Gas, etc) / Pétrole (carburant, diesel, gazoil, etc.) 1
- Bunker / Hydrocarbure de soute 0
- Other / Autre 0

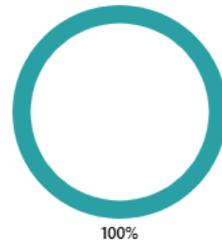


5. If type of pollutant is HNS, please tick relevant box / Si le type de polluant est de l'SNPD, veuillez cocher la case correspondante.

Gas / Gaz	0
Liquid / Liquide	0
Solid bulk / Vrac solide	0
Package / Emballage	0

6. Location of incident / Lieu de l'incident

<input type="radio"/> Harbour / Port	0
<input type="radio"/> Offshore / En mer	0
<input checked="" type="radio"/> Coastline / Littoral	1



Surveys Q3 and Q4 2024 / Questionnaires Q3 et Q4 2024

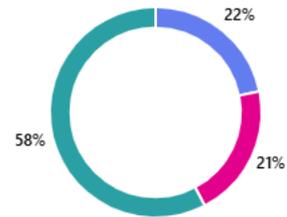
Responses

78 

Responses Overview / Aperçu des réponses

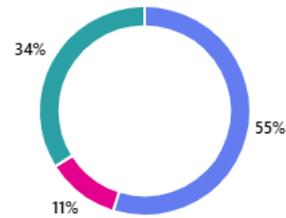
1. Pollution incident / Incident de pollution

● Yes, if yes please continue to question 3/ Oui, si oui, veuillez passer à la question 3	17
● No / Non	16
● Other	45



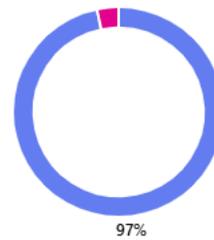
2. Source of pollution / Source de pollution

● Ship/offshore installation / Navire / installation offshore	34
● Land-based / Terrestre	7
● Unknown / Inconnu	21



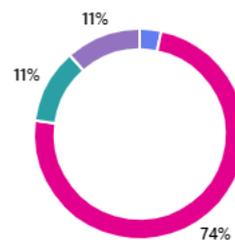
3. Type of pollutant / Type de polluant

● Oil / Hydrocarbure	59
● HNS / SNPD	2



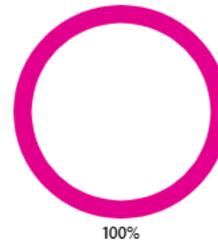
4. If type of pollutant is oil, please tick relevant box. / Si le type de polluant est de l'hydrocarbure, veuillez cocher la case correspondante.

● Crude oil <50m3 / Pétrole brut <50m3	2
● Oil (Fuel, Diesel, Gas, etc) / Pétrole (carburant, diesel, gazoil, etc.)	45
● Bunker / Hydrocarbure de soute	7
● Other / Autre	7



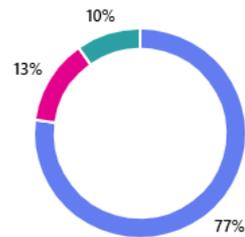
5. If type of pollutant is HNS, please tick relevant box / Si le type de polluant est de l'SNPD, veuillez cocher la case correspondante.

- Gas / Gaz 0
- Liquid / Liquide 2
- Solid bulk / Vrac solide 0
- Package / Emballage 0



6. Location of incident / Lieu de l'incident

- Harbour / Port 47
- Offshore / En mer 8
- Coastline / Littoral 6



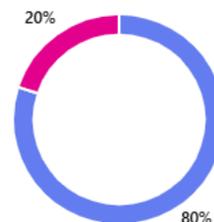
Survey Q1 2025 / Questionnaire Q1 2025

Responses
10 

Responses Overview / Aperçu des réponses

1. Pollution incident / Incident de pollution

- Yes, if yes please continue to question 3/ Oui, si oui, veuillez passer à la question 3 8
- No / Non 2



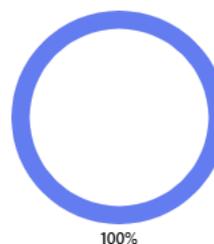
2. Source of pollution / Source de pollution

- Ship/offshore installation / Navire / installation offshore 0
- Land-based / Terrestre 0
- Unknown / Inconnu 8



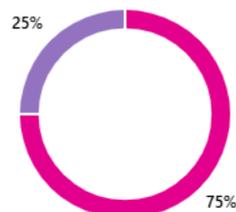
3. Type of pollutant / Type de polluant

- Oil / Hydrocarbure 8
- HNS / SNPD 0



4. If type of pollutant is oil, please tick relevant box. / Si le type de polluant est de l'hydrocarbure, veuillez cocher la case correspondante.

- Crude oil <50m3 / Pétrole brut <50m3 0
- Oil (Fuel, Diesel, Gas, etc) / Pétrole (carburant, diesel, gazoil, etc.) 6
- Bunker / Hydrocarbure de soute 0
- Other / Autre 2



5. If type of pollutant is HNS, please tick relevant box / Si le type de polluant est de l'SNPD, veuillez cocher la case correspondante.

Gas / Gaz	0
Liquid / Liquide	0
Solid bulk / Vrac solide	0
Package / Emballage	0

6. Location of incident / Lieu de l'incident

● Habour / Port	5
● Offshore / En mer	0
● Coastline / Littoral	3

